

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

DATE DE CONVOCATION : 26 septembre 2019  
DATE D’AFFICHAGE : 26 septembre 2019  
CONSEILLERS EN EXERCICE : 17  
PRESENTS : 11  
POUVOIRS : 3  
VOTANTS : 14  
ABSENTS : 3

L’an deux mil dix-neuf, le quatre octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie, Place Auguste Trézy, sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Maire.

Etaient présents : Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jacques DELPORTE, maires adjoints, Françoise CELAS, Dany ROUGERIE, Alain LITTIERE, Isabelle BRUAUX, Patricia DESCROIX, Guy CABANIÉ, Christine CAMUS formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Daniel CAHUZAC représenté par Françoise CELAS  
Catherine COLIN représentée par Mireille MUNCH  
Raphaël MENDES représenté par Martine FITTE-REBETÉ

Absents excusés : Stéphane CIGLAR  
Marie CLEYRAT

Absent : Dominique IMPERIAL

Secrétaire de séance : Isabelle BRUAUX

Avant l’ouverture de la séance, Madame le Maire demande l’autorisation au Conseil Municipal d’ajourner et d’ajouter les points à l’ordre du jour, comme suit :

**Ajouter** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Attribution d’une subvention à l’Ecole Maternelle LA TAFFARETTE

**Ajourner** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - Attribution d’une subvention à l’Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ferrières-en-Brie

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUILLET 2019

Aucune autre observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la réunion du vendredi 5 juillet 2019.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ECOLE MATERNELLE LA TAFFARETTE**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de Madame STEINER Directrice de l'école maternelle La Taffarette pour une aide financière relative à des animations LEGO, pour toute l'école, avant les vacances de Noël.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'école maternelle La Taffarette, pour participer aux frais d'animations LEGO pour toute l'école.

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2019 de la Commune.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION «STUDENT AMBASSADOR » DES ETUDIANTS A L'ECOLE FERRIERES**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de l'Association «Student Ambassador » pour participer à l'élaboration de leurs manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Student Ambassador pour participer à l'élaboration de leurs manifestations,

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2019 de la Commune.

## **PERSONNEL : MISE A JOUR DES EFFECTIFS**

Exposé de Madame Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Considérant la nécessité de transformer un poste du tableau des effectifs afin de répondre aux besoins du service cantine de l'école, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en réduisant le temps de travail de l'agent à temps non complet ;

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le poste d'adjoint technique à temps non complet de 26 heures est transformé en un poste à temps non complet de 22 heures annualisées.

## **PERSONNEL : PARTICIPATION D'UN INTERVENANT EXTERIEUR AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup> : AUTORISE** le recrutement d'un intervenant sportif pour assurer les activités scolaires et périscolaires auprès des élèves des écoles maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2019/2020.

**Article 2 : DÉCIDE** que ces activités seront rémunérées par heure de présence au taux de TRENTE NEUF EUROS NET.

**Article 3 : HABILITE** Madame le Maire à conclure le contrat d'engagement sur la base des conditions précitées.

**Article 4 : PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont prévus au budget

<b>PERSONNEL : TARIFS ANNUEL COURS DE PASTEL ET VACATION INTERVENANT 2019-2020</b>
--

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup>** : FIXE le taux de rémunération de l'intervenant "COURS PASTEL" à 39 € net par heure, pour l'année scolaire 2019-2020,

**Article 2** : FIXE les tarifs annuels d'inscription et d'essai à "L'ATELIER PASTEL" pour l'année scolaire 2019-2020 à :

**Cours d'essai** (Ferrières & Hors commune)

**Tarif pour 2h de cours (valable une seule fois par personne et par an)**

- 15 € pour enfant
- 20 € pour adulte

**Habitants de Ferrières**

**Tarifs pour 2h de cours**

- 25 € pour enfant âgé de -9 ans,
- 50 € pour un enfant de 9 ans à 13 ans,
- 75 € pour un adulte en initiation,
- 125 € pour un adulte en perfectionnement.

**Tarifs pour 4h de cours**

- 50 € pour enfant âgé de -9 ans,
- 100 € pour un enfant de 9 ans à 13 ans,
- 150 € pour un adulte en initiation,
- 200 € pour un adulte en perfectionnement.

**Hors commune**

**Tarifs pour 2h de cours**

- 35 € pour enfant âgé de -9 ans,
- 75 € pour un enfant de 9 ans à 13 ans,
- 120 € pour un adulte en initiation,
- 200 € pour un adulte en perfectionnement.

### **Tarifs pour 4h de cours**

- 75 € pour enfant âgé de -9 ans,
- 150 € pour un enfant de 9 ans à 13 ans,
- 200 € pour un adulte en initiation,
- 300 € pour un adulte en perfectionnement.

<b>PERSONNEL : EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE BPJEPS</b>
---

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** de recruter un stagiaire dans le cadre d'une formation BPJEPS pour l'année scolaire 2019/2020 afin de mettre en place un projet favorisant le lien entre les accueils périscolaires et la salle des jeunes autour de la thématique de la transition écologique.

**Article 2 : AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de stage avec de l'organisme de formation TRANS-FAIRE sur la base des conditions précitées.

**Article 3 : DÉCIDE** de fixer le montant de l'indemnité de stage équivalente à un SMIC (soit environ 1200 euros net par mois).

**Article 4 : PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent sont prévus au budget

<b>FINANCES : ADMISSIONS EN NON VALEURS</b>
---

Exposé de Madame Le Maire,

Monsieur le Trésorier Payeur municipal de Bussy-Saint-Georges

**propose les admissions en non valeur suivantes :**

⇒ émises par le budget de la commune pour un montant total de 2177.60 €

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le dossier présenté par le Trésorier Payeur Municipal,  
Considérant que les voies de recours ont été épuisées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

⇒ émises par le budget de la commune pour un montant total de 2177.60 €  
(admission en non valeur)

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 65 Article 6541 du budget de la commune.

<p style="text-align: center;"><b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL C.P.R.H. : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018</b></p>
---

Exposé de Madame Patricia DESCROIX, délégué au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés, donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'activité 2018, et du Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal des Centres Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I.C.P.R.H.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2018 et le Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal des Centres Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I.C.P.R.H.).

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article Unique** : PREND acte du rapport d'activité 2018 et du Compte Administratif 2018 du Syndicat Intercommunal des Centres Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I.C.P.R.H.).

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire donne lecture du planning et des manifestations culturelles à venir.

Elle signale le démarrage de l'enquête publique du SCOT de la CA de Marne et Gondoire avec notamment une permanence du commissaire enquêteur le mardi 29 octobre de 14 heures à 17 heures à la Mairie Annexe.

Elle rappelle également la tournée « Plus de Pep's » pour présenter le transport à la demande. Le minibus sera stationné le mercredi 9 octobre de 10h30 à 11h30 sur le clos de la salle des fêtes.

Madame le Maire donne lecture des remerciements des Associations pour l'attribution des subventions : "Les Amis de l'Eglise Saint Rémy", "Ferrières Judo Club", les Virades de l'Espoir et la Croix Rouge pour les subventions attribuées pour 2019.

Elle signale également les remerciements des gérants d'Aqualoft pour la réalisation de la liaison piétonne pour se rendre de l'arrêt de bus à la salle de fitness.

Enfin, elle donne lecture d'un mot de remerciement de Madame Michèle DUVEAU suite à l'hommage rendu à Monsieur Robert DUVEAU dans le dernier « En Direct ».

Madame Christine CAMUS remercie le conseil municipal pour l'installation du panneau d'informations mis en place à côté de la porte de l'église. Ce panneau permet désormais à la paroisse et à l'association « Les Amis de l'Eglise Saint Rémy » de mieux communiquer.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21h45.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MUNCH".

Mireille MUNCH